

Compte rendu CM 13/12/21

Le CM décide à l'unanimité :

1 de valider les avis présentés par la commission urbanisme pour les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables de travaux et les permis de construire.

2 de ne pas préempter pour les propriétés concernées.

3 de commander Gojon SILETRA la fourniture et l'installation de feux tricolores avec « vert récompense » à l'entrée nord de la commune.

4 de refuser la convention PUP dont la formulation est incertaine, voire équivoque avec la CCBA.

5 de solliciter le bureau d'études Euro-métrés pour la mission 01 de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque.

6 de solliciter le bureau d'études Alpes contrôle pour la mission d'accessibilité et pour la mission CSPS.

7 de demander au bureau d'études à BC2E de procéder au diagnostic amiante et plomb du bâtiment.

8 de valider le projet de convention de mise à disposition de l'ESCMP entre la commune et l'ASPT Grand Lyon.

9 d'attribuer à Jérémie Cardinal la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre du village-place de l'église et rues adjacentes.

10 d'entériner la décharge totale d'activité de service d'un agent de l'école pour l'année 2022.

11 d'entériner la convention de soutien financier entre la commune et le Palabre pour l'année 2022.

12 de voter la décision modificative n°5.

On procède au compte rendu des soirées « lecture des fables de La Fontaine » au public et aux élèves de CE2, de CM1 et CM2 de l'école primaire et de la représentation théâtrale de « Je suis une fille sans histoire » de Alice Zeniter.

On expose le projet de la CCBA pour la nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères avec des grands containers qui sera regroupée par quartier à partir de 2026.